

Pôle services à la population et proximité
Direction des Affaires Générales

DÉCISION

N° 2025-31

Objet : Contrat de location composé de deux bureaux à usage professionnel situés au 28 avenue de la République aux Andelys pour 4 médecins généralistes

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a été convenu avec les médecins généralistes d'occuper une partie des locaux professionnels situés au 28 avenue de la République 27700 Les Andelys du 24 octobre 2025 au 30 avril 2026 en attendant leur intégration au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) dès lors qu'elle sera opérationnelle.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER avec les médecins généralistes Jean-François LEMAIRE, Céline SINGER, Manon SIMON et Stéphane PALERME un contrat de location pour deux bureaux professionnels situés 28 avenue de la République aux Andelys dont le loyer mensuel s'élève à 800 € et les provisions mensuelles pour charges locatives à 220 € du 24 octobre 2025 au 30 avril 2026.

ARTICLE 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier des Andelys.

Fait aux Andelys, le 07 octobre 2025.

